

Discours de Jean Jaurès après la répression de la grève des postiers (26 mars 1909).

M. Jaurès. C'est entendu, messieurs, la bataille est engagée. Elle sera rude non pas pour un jour, non pas pour la durée de la grève en cours, mais jusqu'à ce que vous ayez trouvé le moyen de faire une juste place aux associations de fonctionnaires et de travailleurs dans l'État républicain.

5 Vous frappez, vous révoquez ; pour délit d'opinion vous avez révoqué sept agents ; pour s'être solidarisés, par la grève, avec leurs camarades frappés, vous en avez révoqué hier 248.

Plusieurs membres à gauche. On a bien fait. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. C'est entendu ; vous proclamez que l'on a bien fait. Si douloureuse que soit cette parole, je ne la discute pas à cette heure ; je constate seulement ; et après ces 10 248 révocations certainement la liste n'est pas close, car ce n'est pas seulement comme meneurs que vous les avez frappés, c'est comme grévistes. Jusqu'où irez-vous ?

15 Ce que je veux vous dire, c'est que vous aurez beau révoquer, vous aurez beau frapper, vous aurez beau décimer, en le privant de pain, ce personnel dont hier encore, unanimement, les républicains reconnaissaient les qualités professionnelles, vous n'aurez point par là, pas plus que le régime d'autorité que vous avez si fortement combattu autrefois (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*), vous n'aurez point par là résolu le problème qui s'impose à vous.

20 Il y a seize ans, au lendemain du jour où le ministère Dupuy lançait à la classe ouvrière une déclaration de guerre retentissante, je lui demandais du haut de cette tribune : vous imaginez-vous que le mouvement qui commence et qui se développe soit l'œuvre de quelques hommes, de quelques individus et qu'il suffise de frapper ces individus pour arrêter ce mouvement ?

25 Eh bien aujourd'hui à propos d'une nouvelle phase du mouvement ouvrier, à propos de ce mouvement selon moi irrésistible qui tend à rapprocher de plus en plus, dans une solidarité agissante, les salariés de l'État et les salariés de l'industrie privée (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*), je demande au ministère Clemenceau : est-ce que vous vous imaginez que c'est par des brutalités, par des répressions, par des révocations que vous résoudrez le problème ? Je vous dis que ce mouvement est irrésistible et que vous-mêmes, messieurs de la majorité, par toute votre œuvre depuis des années, vous avez contribué à le développer, à le fortifier. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre et à droite.*)

30 Et quand je parle ainsi, messieurs, ne me laissant pas plus troubler à certaines approbations qu'à certaines condamnations (*Applaudissements à l'extrême gauche*), quand je parle ainsi, ce n'est pas pour condamner, ce n'est pas pour désavouer cette œuvre, mais c'est pour vous avertir de la besogne redoutable que vous faites : en découvrant vous-mêmes les conséquences nécessaires de votre action, je dis que vous avez contribué doublement à 35 rapprocher, à solidariser les travailleurs de l'industrie privée et les travailleurs des industries d'État. Vous êtes intervenus sans cesse, vous êtes intervenus — et c'est notre honneur commun — auprès des industries privées pour apporter, au nom de l'État, aux salariés des industries privées des garanties de sécurité ; et, dans une précédente séance, M. le ministre des Travaux publics opposait aux ouvriers de l'industrie privée les ouvriers de l'industrie d'État ; il 40 disait : les fonctionnaires ont des garanties de sécurité, la retraite ; ils sont préservés de tout risque de chômage ; allez-vous ajouter à ces avantages la liberté de mouvement des ouvriers de l'industrie privée ?

45 Mais quel est votre effort, quelle est votre ambition depuis des années sinon d'apporter précisément aux ouvriers de l'industrie privée, par la réglementation de la journée de travail, par les règlements d'hygiène, par les lois préparées sur les retraites, par l'assurance sociale contre le chômage, précisément les mêmes garanties de sécurité ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

La vérité est que les travailleurs, en attendant l'heure où ils pourront conquérir la

propriété... (*Interruptions sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

50 **M. Lasies.** Les consciences se réveillent !

M. Jaurès. Comment, messieurs ! Je croyais que c'était votre formule à vous-mêmes ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Dejeante. Ils n'en ont plus !

55 **M. Jaurès.** Je disais — et je vous prie d'entendre ma pensée — qu'en attendant l'heure où ils pourront conquérir la propriété, avec toutes ses puissances et ses avantages, les travailleurs de tout ordre, travailleurs de l'industrie privée, travailleurs de l'État, s'appliquent à conquérir deux des avantages essentiels de la propriété : la liberté et la sécurité, et vous ne pouvez pas faire de l'une la rançon de l'autre.

60 Vous ne pouvez pas dire aux ouvriers des industries privées : « Vous aviez la liberté — la liberté civile, la liberté syndicale, la liberté de la grève : puisque vous avez cette liberté, nous ne vous donnerons pas les mêmes garanties de sécurité qu'aux travailleurs de l'État. » Et vous ne pouvez pas dire aux travailleurs de l'État : « Parce que vous n'êtes pas exposés à la misère complète dans les vieux jours et au chômage, vous n'aurez aucune garantie de liberté

65 civique et de liberté politique. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et c'est ainsi, messieurs, que se produit invinciblement, irrésistiblement, le rapprochement de tous les salariés auquel vous assistez aujourd'hui. À ce rapprochement il ne manquait qu'une chose — et le gouvernement vient de la donner —, il n'y manquait que la communauté du sacrifice. (*Nouveaux applaudissements.*)

70 Nombreux ont été jusqu'ici les ouvriers de l'industrie privée qui, pour conquérir le droit de grève, pour conquérir le droit syndical, pour conquérir le droit politique et la dignité civique, ont risqué leur pain, le pain de leurs femmes et de leurs enfants. Maintenant, grâce à vous, douloureusement cette communauté de sacrifice s'est étendue aux travailleurs des industries de l'État. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Et ainsi, par la force des choses, par l'intérieur

75 logique des choses, c'est vous qui nouez, c'est vous qui scellez à une profondeur où aucun acte d'arbitraire n'ira l'atteindre désormais, cette solidarité de tous les ouvriers que vous essayez de rompre. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*) [...]

Messieurs, c'est dans le sens [des] contrats collectifs, c'est dans le sens de ces combinaisons associant au contrôle, associant à la gestion de l'État les travailleurs organisés

80 que vous devez chercher la solution du problème. Il ne s'agit pas de domestiquer l'État et il ne s'agit pas de briser, de morceler sa puissance en une sorte de sectionnements corporatifs. [...] Je ne sais pas, messieurs, quels sont les hommes aujourd'hui qui demandent de briser, de morceler en une multiplicité corporative l'action de la nation. Ce ne sont pas les socialistes...

M. Édouard Vaillant. Certes non !

85 **M. Jaurès.** ... qui veulent donner à la propriété un caractère social et qui voient dans les associations professionnelles des organes d'administration de la propriété sociale, mais non pas des puissances autonomes dépeçant le domaine commun. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et ce n'est pas le syndicalisme, dont l'objet précisément a été d'arracher la classe

90 ouvrière au corporatisme étroit, de faire tomber les barrières qui séparaient les ouvriers des diverses régions et des diverses professions, syndicats, fédérations de syndicats, fédérations d'industries et de métiers, Confédération générale du travail, toute la classe ouvrière, organisée dans ces syndicats, mais dépassant sans cesse du regard et de l'action la limite des syndicats particuliers, des corporations particulières et s'élevant à la notion d'un intérêt général ouvrier.

95 (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est à ce mouvement que vous avez un intérêt de premier ordre à donner place, non seulement dans l'intérêt de la justice et de la liberté, mais dans l'intérêt même de l'ordre véritable et dans l'intérêt de la nation, car à mesure que les travailleurs entrent dans des

ensembles plus vastes, il devient plus difficile à chaque élément, à chaque groupement
100 corporatif de solliciter au profit d'une revendication égoïste l'action d'ensemble des travailleurs
organisés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sera là non pas une puissance de contrainte mais une puissance nécessaire de contrôle
sur l'État. L'État moderne devient un gros personnage et un personnage très occupé, qui n'a
pas à donner seulement audience aux ouvriers mais aux grands intérêts de tout ordre, filateurs,
105 sériciculteurs, compagnies de navigation, qui sollicitent des primes, qui sollicitent son
intervention, et l'État, si monstrueusement occupé, comment pourrait-il gérer le domaine
toujours plus vaste qui s'impose à son activité, s'il n'était pas aidé par la collaboration même,
je ne dis pas par la domination mais par la collaboration, par l'effort associé des travailleurs
eux-mêmes et des agents des services qu'il met en œuvre ? [...]

110 Je dis que c'est là le vrai problème qui est posé et qu'aucune brutalité ne le résoudra et
qu'aucune diversion ne l'éludera ; et c'est en vain que vous diriez que vous luttez aujourd'hui
et que vous frappez pour retirer aux travailleurs le droit de grève. Encore une fois ce n'est pas
une question de droit abstrait qui est posée et il ne sert à rien de proclamer dans vos lois
l'interdiction légale ou l'autorisation légale de la grève.

115 Ce n'est pas devant une formule abstraite que vous êtes ; c'est devant un fait social, c'est
devant une force sociale, et la seule question est de savoir si le Parlement va se débarrasser, par
des mesures de violence, du seul devoir, de la seule tâche qui lui incombe : assurer une telle
administration, que les travailleurs de l'État ne soient jamais acculés à ce recours extrême de la
grève. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

120 Or, je dis au gouvernement que c'est lui qui est deux fois responsable de la grève ; c'est
lui qui deux fois l'a suscitée. Une première fois, elle est née — savez-vous quand ? — non pas
le jour du soulèvement de colère des postiers mais dans ces jours lamentables de la discussion
du budget des Postes, où le sous-secrétaire d'État, seul à son banc — il était le maître alors ! —
(*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*), sans qu'aucun ministre l'assistât, sans qu'aucun
125 ministre vînt écouter la discussion qui se produisait ici, où M. Simyan se débattait péniblement
contre les critiques multipliées et d'une évidente justesse qui lui venaient de tous les bancs de
la Chambre.

C'était le désordre dans son administration, c'était l'arbitraire, c'étaient les circulaires
du tiercement, c'était le déplacement arbitraire de receveurs. Et pendant que des rangs de la
130 majorité s'élevaient des députés pour signaler le péril, le gouvernement était absent. M. Barthou
se désintéressait ; M. le président du conseil pensait sans doute à des combinaisons plus vastes.
Et les critiques se multipliaient, et les griefs étaient formulés, et le Parlement passait à l'ordre
du jour ! Et quelques semaines après, il m'était permis, un soir, dans une de nos séances, de
constater ce scandale que, dans le rapport général de la commission du budget, expression
135 officielle de la pensée de la Chambre, l'administration des Postes, des Télégraphes et des
Téléphones était dénoncée comme une administration indigne d'un pays civilisé. Et je me
permettais de dire à la Chambre : lorsque de pareilles allégations sont officiellement produites
en son nom, il faut ou qu'elle somme la commission du budget responsable de les retirer ou, si
ces allégations sont maintenues, si elles restent comme la vérité officielle, il faut une enquête,
140 un contrôle, une sanction. Vous n'avez rien fait. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et je dis que c'est de ce jour-là qu'est née la première grève. [...]

De même que la première grève est née de là, la deuxième, c'est le gouvernement qui
l'a suscitée — je n'ose dire à plaisir. Oui, et d'abord par un manque de parole que vous
essayeriez en vain de contester.

145

Chambre des députés, Journal officiel du 14 mai 1909, p. 1022-1026, in Jean Jaurès, *Œuvres*,
vol. 12, Paris, Fayard, 2020, p. 173-183.